

TRIBUNE LIBRE : TARTUFFERIE UNIVERSITAIRE

Quelques universités sont toujours bloquées. Les raisons sont assez faciles à cerner. Mais ce qui l'est moins, c'est pourquoi certains de nos concitoyens de bonne foi se font tromper par des positions purement politiques sans aucun rapport avec l'objet de la loi Pécresse (qui ne sera pas discutée ici et dont il ne restera plus grand chose à l'issue du conflit). Pour mieux comprendre, voici un commentaire du genre de texte que des universitaires, pourtant considérés naguère comme les élites de la Nation, présentent à la population pour justifier l'injustifiable, c'est-à-dire le blocage des facs, l'interdiction du droit au travail de milliers d'étudiants et d'enseignants chercheurs si ce n'est la perte irrémédiable de l'année en cours. Pour être précis et concret, le texte cité provient de la coordination d'une université moyenne, celle de St-Etienne, mais on peut trouver des exemples équivalents à peu près partout.

Dans un document officiel (pas un tract syndical), on lit « ...*Le Congrès estime "que cette mobilisation n'est pas vaine et doit être maintenue pour progresser collectivement, dans le respect, le dialogue et la concertation* ».

Le « Congrès » en question est bien petit même s'il est censé regrouper les trois conseils : administration, vie universitaire et scientifique. Mais qui représente-t-il au juste ? Sait-on qu'aux élections universitaires où ne se présentent que les syndicats officiels, moins de 20% des personnels (l'équivalent des « inscrits ») votent ? Sait-on que les syndicats majoritaires obtiennent, compte tenu de leur concurrence, de l'ordre de 30% au grand maximum des votants. Ce qui fait, en bonne logique... 6% des personnels « inscrits » pour la liste syndicale qui obtient la « majorité » au conseil. Belle représentativité en effet... qui ne représente rien mais s'arroge le droit de parler au nom de la communauté.

Finalement, c'est un faible pourcentage des enseignants chercheurs qui croit, comme le dit le texte, que la « *mobilisation n'est pas vaine* ». Ce que pensent les autres n'a évidemment aucune importance. On apprend ensuite que celle-ci (la mobilisation) doit « *progresser* », pour aller jusqu'où ? A la prise du pouvoir ? Quand au « *respect, dialogue et concertation* », il suffit de demander leur avis aux rares opposants qui fréquentent encore les assemblées générales pour constater à quel point le « *dialogue* » fonctionne bien quand il est à sens unique et répétitif.

La suite continue dans le cocasse : « *Le Congrès a pris connaissance des motions des élus étudiants et en partage largement les préoccupations* ». Naturellement, entre les élus étudiants et les élus enseignants chercheurs, il n'y a guère de différence puisque que quelques années plus tard, les premiers remplacent les derniers. Notez aussi qu'on les retrouvera en politique. Suivez l'itinéraire intéressant des anciens dirigeants de l'Unef qui se retrouvent... au PS ou ailleurs. Mais bien sûr, c'est seulement l'analyse sérieuse, rationnelle, objective qui conduit des raisonnements qui ne peuvent que se rejoindre comme une belle démonstration logique. Si on osait, on dirait que ce sont des considérations *scientifiques* venant de chercheurs désintéressés.

La tartufferie explose dans la phrase suivante : « *Le Congrès déplore cependant "tout moyen de contestation et de revendication qui n'entre pas dans le cadre d'une démocratie républicaine et qui en refuse les règles du jeu, au point de mettre en péril le cursus des étudiants, le travail quotidien et passionné des équipes pédagogiques et de recherche, ainsi*

que le fonctionnement de l'institution universitaire". ». Le blocage, décidé par une minorité absolument non représentative de quelques centaines de participants étudiants sur quelques milliers d'inscrits doit sûrement faire partie de la panoplie de la « *démocratie républicaine* ». Tout le reste est entièrement... vrai. Surtout si l'on retourne la phrase. Le blocage décidé par une minorité « *n'entre pas dans le cadre d'une démocratie républicaine* ». Pire, « *il met en péril le cursus des étudiants* ». C'est même ce que ses opposants ne cessent de proclamer depuis des semaines.

On hésite entre le rire et la désolation dans l'affirmation du « *travail quotidien et passionné des équipes pédagogiques et de recherche* ». Faut-ils que les auteurs en doutent pour l'exprimer de manière aussi puérile ? Tous les enseignants grévistes sont passionnés bien sûr, notamment à proférer des contre vérités sous la protection de l'autorité du savoir. Quant au travail quotidien, on notera que nous est épargné un « *au prix d'un dur labeur* » qui aurait rappelé la belle phraséologie de la guerre froide. C'est au moins un progrès. Dans la parole, mais pas dans les esprits.

Sûr de son bon droit et de l'intelligence de son jugement, le « *Congrès* » « *demande donc que chacun, étudiant, personnel, représentant de l'Etat "prenne ses responsabilités pour que l'université retrouve dans les plus brefs délais un fonctionnement conforme aux missions universitaires"* ». On ne peut mieux dire : arrêtons le blocage qui obéit à la pire logique totalitaire (comment sont parvenus au pouvoir les deux totalitarismes du XXème siècle ?). Revenons à la démocratie. Au fait, qui détermine les « *missions universitaires* » et le statut des agents, si ce n'est le *Congrès* (celui de la République s'il le faut), lequel statut devrait s'imposer à tous et faire taire les corporatismes qui, de braillards et pitoyables en période faste deviennent carrément obscènes dans la crise actuelle.

Se rendent-ils un instant compte de leur chance, ces inconscients qui « bloquent » ou font bloquer par étudiants interposés ? Pendant qu'ils refusent une mince évolution des statuts (toujours amendable ensuite point par point comme dans toute réforme), celles et ceux qui les paient par leurs contributions directes et indirectes sont en première ligne de la crise et de ses effets dévastateurs. A les entendre, ces « *défenseurs du service public* » qui s'en servent pour mieux couvrir leurs privilèges, on peut douter que non.

Alors, pour en sortir rapidement, voici cinq points à prendre en compte :

1. La grève est une action individuelle, donc totalement libre dans une République. Cette règle n'admet aucune objection. Il en est de même pour les manifestations publiques.
2. Le blocage est une action qui a des effets immédiats sur la collectivité de travail (sans compter les autres effets induits, par exemple économiques).
3. Dans une société démocratique, la décision d'imposer quelque chose à ses semblables passe par le vote majoritaire à bulletin secret de l'ensemble des personnes concernées (c'est la règle de la moitié plus une voix).
4. Le blocage des universités est, on l'a vu, non-démocratique. Il est illégal et totalitaire.
5. Il faut le faire cesser en organisant au plus vite un vote à bulletins secret de tous les acteurs concernés. Le résultat de ce vote s'imposera à tous. Si le blocage l'emporte, les opposants seront tenus de le respecter. Et réciproquement.